

TL

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-448 DU 29 DECEMBRE 1989

chargeant le Camarade Ousmane BATOKO, Ministre de l'Information et des Communications de l'intérim du Camarade Daniel TAWEMA, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pour compter du mercredi 27 Décembre 1989.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le Décret N° 89-310 du 5 Août 1989 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

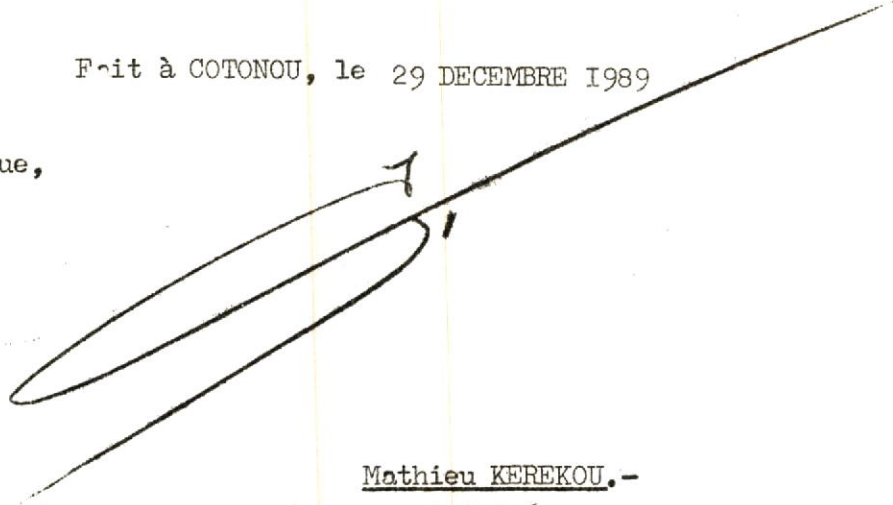
SECRET

Article 1er. - Pour compter du mercredi 27 Décembre 1989 le Camarade Ousmane BATOKO, Ministre de l'Information et des Communications est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence du Camarade Daniel TAWEMA.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 29 DECEMBRE 1989

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU. -

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MAEC MIC 6 Autres
Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4
Préfets 6 JORB 1.